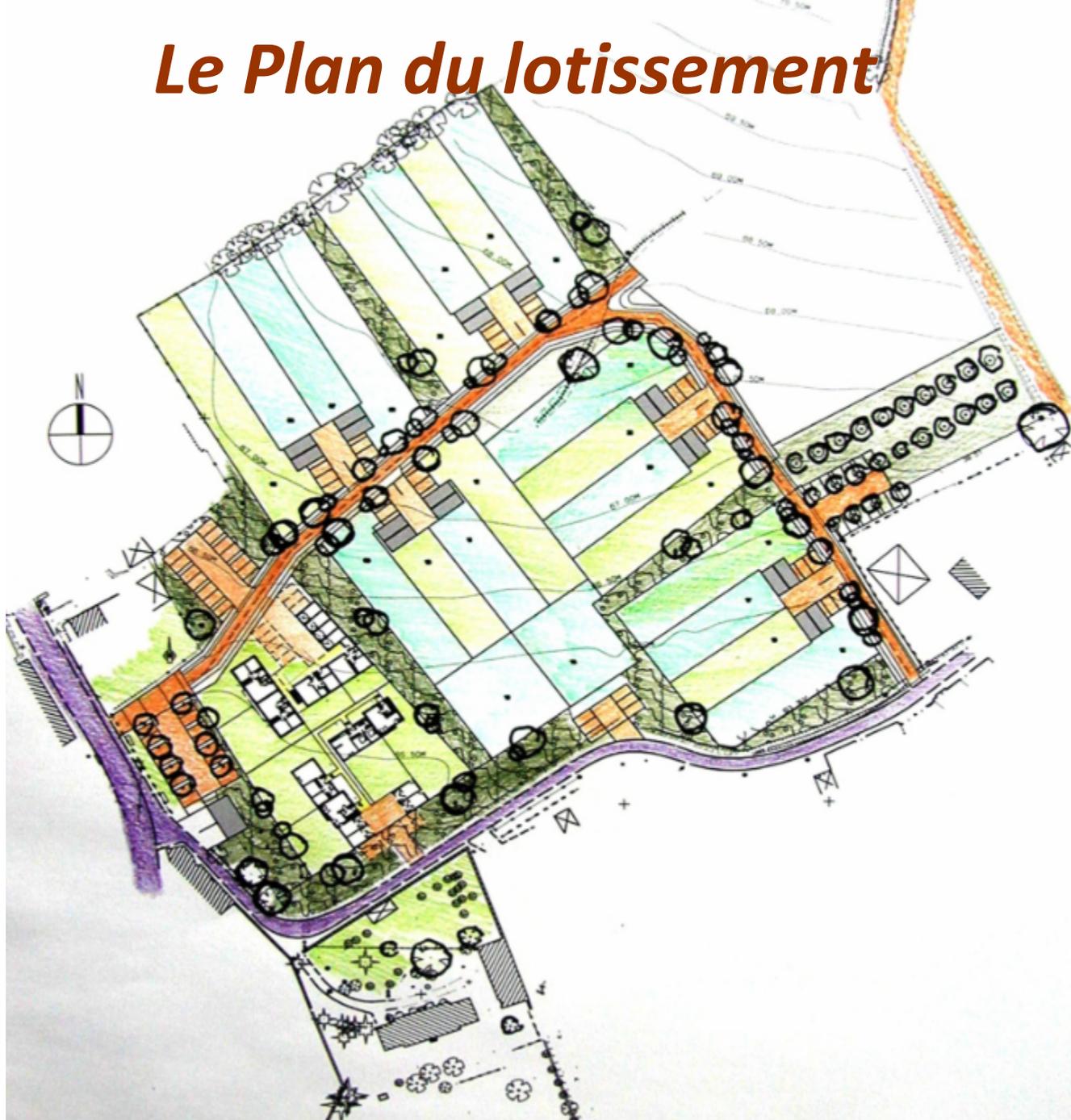




Le Plan du lotissement



Limiter l'étalement urbain

Maîtrise du foncier





Parcelles de "petites" tailles : de 400 m² à 800 m²



Autoconstruction

S'inscrire dans le paysage existant et refuser le lotissement stéréotypé

Du locatif social de qualité



Favoriser les déplacements doux





(c) Bruno Servel/Bruded

Tolérer mais limiter la place de la voiture

Gain : Sécurité, bruit, lien social,
moins de pollution des maisons

Regrouper les garages



Limiter les voies de circulation



*S'inscrire dans le paysage existant :
haies bocagères, clôture, chemins*



Créer des espaces de vie valorisants, privilégiant le lien social



Labyrinthe en saule-tressé



Verger collectif

Placette commune

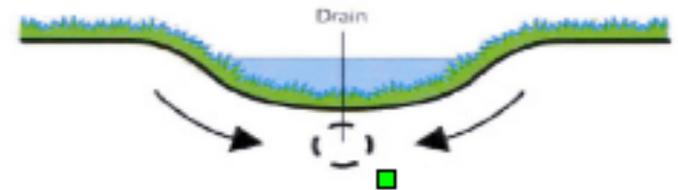


Gérer les eaux de pluie en surface et « à la parcelle »



Préserver : favoriser l'infiltration

Ralentir : limiter les phénomènes de sécheresse / inondations



Limiter l'imperméabilisation

Un éclairage public économe



- > candélabre à ampoules basse-consommation
- > espacement 2 fois > aux recommandations du SDE

Favoriser la biodiversité



Essences locales

~~Haies de thuya~~
~~Haies de palme~~



Clotures permettant le passage des espèces



Jeux champêtres

Produire un habitat sain avec des matériaux non énergivore

Bannir ou limiter certains matériaux

~~PVC
Bois Exotique
Béton~~

Et favoriser d'autres



Produire un habitat économe en énergie

Solaire passif : favoriser implantation bioclimatique



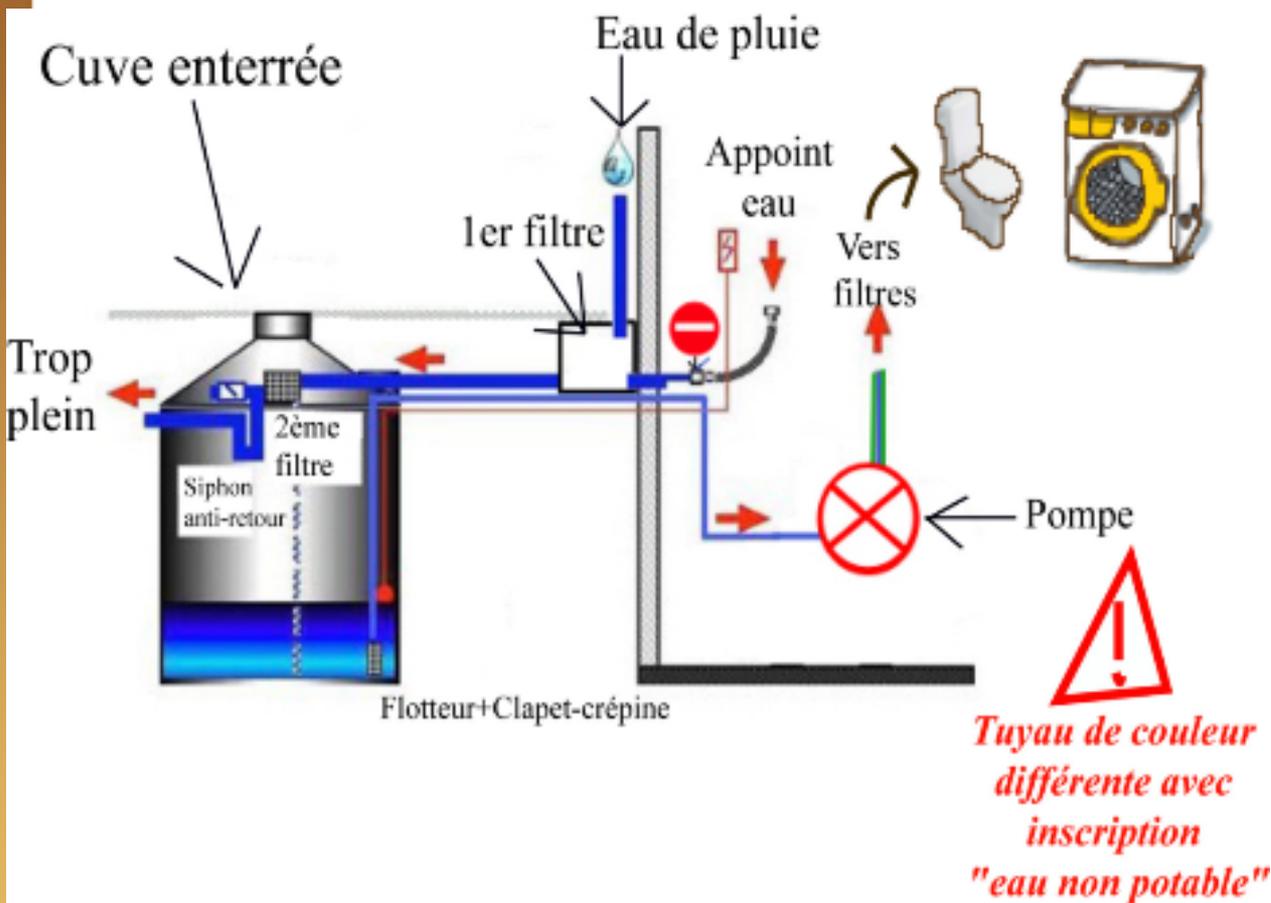
Chauffe-eau solaire obligatoire

Sensibilisation à l'isolation, chauffage, matériaux ... par le Forum de l'habitat sain



Poêles à bois

Réduire les consommations d'eau potable



Cuve de 7 m³ obligatoire, fournie par la mairie

Donner la possibilité d'une architecture innovante



(c) Bruno Servel/Bruded

Donner la possibilité d'une architecture innovante



Donner la possibilité d'une architecture innovante



Donner la possibilité d'une architecture innovante



Donner la possibilité d'une architecture innovante



(c) Bruno Servel/Bruded

Donner la possibilité d'une architecture innovante



Donner la possibilité d'une architecture innovante





Donner la possibilité d'une architecture innovante



Donner la possibilité d'une architecture innovante



Donner la possibilité d'une architecture innovante



(c) Bruno Servel/Bruded







2^e tranche et toujours une architecture innovante



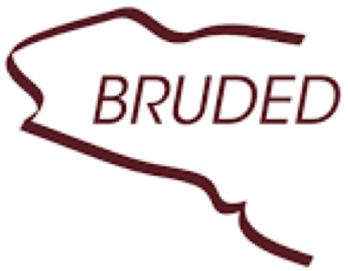
2^e tranche et toujours une architecture innovante





Le lotissement des Courtils à Hédé-Bazouges

► DREAL Corse, 17 septembre



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus

